



Don manuel d'argent à ma soeur

Par Lisa21

Bonjour,

Je souhaite donner de l'argent à ma soeur pour qu'elle puisse acheter un bien immobilier (15000?)
Quelle est la somme d'argent que je peux lui donner sans qu'il y ait une fiscalité qui s'applique?

Doit-on remplir une déclaration ?

Merci beaucoup

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devriez avoir la réponse sur ce lien :

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/que-puis-je-donner-mes-freres-et-soeurs-neveux-et-nieces-sans-avoir-payer-de]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/que-puis-je-donner-mes-freres-et-soeurs-neveux-et-nieces-sans-avoir-payer-de[/url]

"Pour les donations entre frères et sœurs, un abattement de 15 932 ? est appliqué sur le montant du don."

et aussi :

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/don-manuel]https://www.impots.gouv.fr/particulier/don-manuel[/url]

C'est au bénéficiaire du don (votre soeur) qu'il appartient de déclarer le don reçu, même si non taxable.

Le formulaire en ligne est disponible dans son espace Finances publiques sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr). rubrique Déclarer > Déclarer un don ou une cession de droits sociaux